

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 NOVEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-trois novembre à 19 H 00 le Conseil Municipal de la commune d'AVAILLES EN CHATELLERAULT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Espace René Descartes, sous la présidence de Monsieur BIET Bernard, Maire.

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 novembre 2020

Etaient présents : Mrs BIET Bernard, LEDOUX Pierre, CHAUMONT Christian, GOVAERT Gérard, Mmes THIAUDIERE Patricia, SPIEGEL Coralie, PINEAU Martine, Mrs MORINEAU Christophe, LECLAIRE Laurent, FRUCHON Damien, MILLET Emmanuel, Mmes TESTRD Nathalie, BERGER Stéphanie, AUGER Nadia PICARD Anne, Mrs TREMEL Jean-Pierre, PAGES Axel, LARDEAU Jean-Pierre

Etait absente excusée : Mme PIERRE-ANTIER Nathalie (donne pouvoir à Mr LEDOUX Pierre)

A été nommé (e) comme **secrétaire de séance** : Mme THIAUDIERE Patricia

Le Maire ouvre la séance à 19h00.

Validation du dernier PV :

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération n°74/2020

SOREGIES : AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE MECENAT

VU la loi du 1^{er} Août 2003 n° 2003-709 relative au mécénat,

VU la délibération n° 67 du 12 décembre 2016 approuvant la convention de mécénat concernant la mise en valeur du patrimoine avec la SOREGIES,

VU l'avenant n° à la convention Mécénat en date du 18 Décembre 2017,

VU l'avenant n°2 à la convention Mécénat en date du 26 Novembre 2018,

VU, l'avenant n°3 à la convention Mécénat en date du 12 Décembre 2019,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du souhait de SOREGIES de continuer de mettre ses compétences et ses moyens au bénéfice de la collectivité pour réaliser la pose et la dépose des illuminations de Noël.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 de la convention de mécénat concourant à la mise en valeur du patrimoine avec la SOREGIES.

Délibération n°75/2020

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'AVAILLES EN CHATELLERAULT ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT : PARTICIPATION A L'ACQUISITION DE MASQUES DESTINES A LA POPULATION

Le Maire fait part au Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault, en lien avec les communes membres, a procédé à une distribution de masques réutilisables à la demande des habitants du territoire et dans le cadre de la crise sanitaire et notamment la fin du confinement.

Il a été entendu lors de la mise en place de cette opération que le coût serait partagé à parts égales entre la Communauté d'Agglomération et la commune.

Availles a bénéficié d'une dotation de 1 797 masques au prix unitaire de 2.32 € soit un coût net après déduction de l'aide de l'état (50%) de 1.32 €.

Le coût pour la commune d'Availles en Châtellerault est donc de 0.66 € par masque, soit 1 186 €. La Communauté d'Agglomération propose de signer une convention d'une durée de validité d'un an et émettra donc un titre d'un montant de 1 186 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

-Approuve la convention entre la commune d'Availles en Châtellerault et la CAGC pour la participation à l'acquisition des masques destinés à la population,

-Autorise le Maire à signer la convention.

Délibération n°76/2020

ELECTION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION D'EVALUATION DE TRANSFERTS DES CHARGES (CLECT) DE GRAND CHATELLERAULT

Le Conseil communautaire de Grand Châtellerault a créé, par délibération n°7 du 22 juillet 2020, la commission d'Evaluation de Transfert de Charges de Grand Châtellerault, composée de 51 membres, répartis comme suit :

- 1 représentant par commune de moins de 5000 habitants,
- 2 représentants par commune dont la population est comprise entre 5000 et 25000 habitants,
- 4 pour les communes dont la population est supérieure à 25 000 habitants.

Il appartient à l'assemblée délibérante de chaque commune membre d'élire son ou ses représentants, soit pour la commune d'Availles en Châtellerault 1 représentant.

Après appel à candidature, Monsieur BIET Bernard se propose pour assurer cette mission.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner Monsieur BIET Bernard comme représentant de la commune d'Availles-en-Châtellerault à la commission d'Evaluation de Transferts des charges de Grand Châtellerault.

Délibération n°77/2020

ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020

La CAGC a repris à sa charge le gymnase du collège de Vouneuil. Suite à ce transfert les communes qui avaient la charge de ce gymnase se sont engagées à verser à l'agglomération une somme correspondant au solde du cout de ce gymnase sous forme d'une attribution de compensation à comptabiliser dans son budget d'investissement. Cette somme n'ayant pas été prévue au budget il y a lieu d'ouvrir une nouvelle ligne budgétaire et d'y allouer la somme correspondante.

Cette décision modificative consiste à prélever la somme de 4 860 € du compte 21318 Opération 2003 (autres bâtiments publics) pour la verser au compte 2046 (attribution de compensation).

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision modificative.

Délibération n°78/2020

MODIFICATIONS DE LA SECURITE ROUTIERE

Suite aux réunions de quartiers, de nombreuses demandes ont été remontées et doivent être étudiées par la commission entretien avant d'être validées par le Conseil municipal.

Un certain nombre de décisions méritent d'être prises dès à présent par le Conseil municipal, car elles correspondent à des besoins évidents. Ces modifications relèvent de la compétence de police municipale du maire. Celui-ci souhaite malgré tout avoir l'avis du Conseil municipal avant d'officialiser et de mettre en œuvre ces décisions.

Monsieur Axel PAGES estime qu'il aurait été souhaitable d'avoir l'avis officiel des services compétents de l'administration avant de pouvoir prendre une décision. Monsieur Christian CHAUMONT dit que les habitants de la commune qui ont fait remonter ces avis sont des personnes sensées et que les conseillers municipaux sont tout à fait en capacité de prendre des décisions sur ces sujets.

Délibération n°78.a/2020

a. Suppression de la flèche bleue sur la rue du Tiers Colas,

La flèche bleue, située dans le sens de l'entrée du bourg, oblige les voitures à déboîter avant de s'engager dans la partie étroite de la rue du Tiers Colas. Beaucoup d'automobilistes déboîtent avant de regarder si la voie est libre, ce qui amène un danger évident. La suppression de la flèche permettrait aux automobilistes de rester sur la partie droite de la chaussée et de garder la visibilité sur la partie étroite de la rue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition avec 11 voix pour, 3 voix contre et 5 abstentions.

Délibération n°78.b/2020

b. Mise en place d'un « céder le passage » au lieu d'un « stop » en bas de la rue du Grand Pas, donnant sur la rue Treuille,

A ce croisement la voie est dégagée et les automobilistes ont tendance à ralentir avant de s'engager sur la rue Treuille, mais sans marquer le stop. Ce comportement n'amène pas de danger particulier, mais les met en infraction inutilement. Il est proposé de modifier la signalisation pour qu'elle soit plus conforme aux pratiques en mettant un « céder le passage » au lieu du « stop ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition avec 12 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions.

Délibération n°78.c/2020

c. Suppression du « stop » en haut de la rue du Marchais,

A ce croisement, la voie est dégagée et les automobilistes ont tendance à ralentir avant de s'engager, mais très souvent sans marquer le stop. Cette route est par ailleurs protégée par un stop sur la rue des Perolles. Ce stop a été placé sur la route principale (rue de la Croix Blanche, rue du Marchais). Le stop mis à cet endroit ne se justifie pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition avec 12 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions.

Délibération n°78.d/2020

d. Avancer la barre blanche du stop de la rue du Rabaté, à la Croix Blanche, pour améliorer la visibilité,

La barre blanche du stop est trop en recul par rapport à la route principale, ce qui ne permet pas aux automobilistes de voir suffisamment les voitures qui viennent de la rue du Poitou. Il est proposé d'avancer cette bande blanche en alignement de la rue principale pour améliorer la visibilité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Délibération n°78.e/2020

e. Modification des horaires d'allumage des éclairages publics,

Les horaires actuels de mise en service des éclairages sur les voies publiques sont de 6 heures à 23 heures, pendant les horaires nocturnes.

Il est proposé de les ramener de 6H30 à 21H30, horaires qui correspondent aux horaires auxquels les piétons, notamment les jeunes, peuvent se trouver sur la voie publique. En conséquence les frais d'électricité s'en trouveraient ramenés de 8 000 € à 5 500 € par an, avec une diminution de la pollution lumineuse nocturne.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal approuve à l'unanimité de ramener les horaires de l'éclairage public de 6H30 à 22H, y compris pendant le week-end.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Cabinets paramédicaux : Présentation du projet et son avancement,

Après avoir présenté le plan définitif du futur cabinet paramédical, Monsieur GOVAERT détaille l'appel d'offres mis en ligne sur le site le 10/11/20 et paru dans la presse le 16/11/20. Les travaux d'aménagement sont répartis en 7 lots et représentent un coût total approximatif de 99 800 € H.T.

Les réponses à l'appel d'offres seront étudiées à partir du 11/12/20, date limite du dépôt des demandes des entreprises candidates.

2. CCAS : bilan des appels téléphonique aux personnes de plus de 75 ans :

Toutes les personnes de plus de 75 ans ont été appelées par téléphone : bilan de ces appels et suites à donner.

Suite au deuxième confinement, il a été décidé par la commission du CCAS d'appeler toutes les personnes âgées de plus de 75 ans afin de les interroger sur leur état de santé, leurs relations avec leur famille proche, et pour savoir si elles ont besoin d'être rappelées. Des masques et des attestations de déplacement ont été distribués. Dans l'ensemble toutes sont bien entourées par la famille et entraide entre voisins. Notre démarche a été très appréciée. Beaucoup de personnes nous ont remerciés de savoir que la municipalité se préoccupe d'elles.

Toutes ces personnes seront visitées lors de la distribution du colis de fin d'année entre le 9 décembre et le 18 décembre. Cette année nous avons privilégié les producteurs locaux pour la qualité des produits, le colis sera moins volumineux mais de meilleure qualité que les autres années.

Si un re-confinement était envisagé, nous reconduirions cette action.

Madame THIAUDIERE remercie toutes les personnes de la commission du CCAS pour leur implication et leur dévouement.

3. Le point sur les travaux de voirie : Ceux qui ont été réalisés, en cours ou en projet,

Le programme de voirie 2020 est réalisé à 95 %,

Au stade : la pose du filet pare-ballon est réalisée,

Les WC publics : les travaux sont en cours,

Le busage de fossé rue de Chabonne sera réalisé au mois de décembre,

L'aménagement pour les eaux pluviales rue de Prinçay est programmé,

Les travaux prévus à la Résidence des Savignés : Eaux de Vienne refait le réseau d'eau potable à partir de la fin du mois de novembre,

Rue des Savignés : Eaux de Vienne a prévu de refaire le réseau d'eau potable et la CAGC a prévu de mettre en place un réseau pour les eaux pluviales. La mairie demande à ce que ces deux chantiers soient réalisés en même temps pour limiter la dégradation de la rue et les nuisances pour les riverains. Monsieur Lardeau propose qu'à l'occasion de ces travaux on examine la possibilité de procéder à l'enfouissement des lignes électriques de la rue.

4. Plateformes à déchets : prévues à Prinçay et à la Marchandière,

Aménagement d'une aire de containers à ordures ménagères rue de la Baraudière et en bas de Prinçay. Ces travaux seront réalisés par les employés municipaux et sont prévus au mois de décembre.

5. Audits énergétiques réalisées par le syndicat Energies Vienne sur les principaux immeubles de la commune : le point sur l'avancement de ces études : école, mairie,

Les audits énergétiques ont été réalisés par le cabinet « Climat Conseil » qui a été missionné par le syndicat Energie Vienne en liaison avec la CAGC.

Nous disposons de l'audit sur les bâtiments de la mairie et de l'école primaire. Les travaux préconisés représentent des investissements très importants. Ils ne pourront être réalisés que si les aides publiques sont importantes. Les demandes de subventions devront être déposées rapidement pour envisager des travaux sur l'école dès l'été 2021.

Une réunion avec Climat Conseil est prévue le 14/12/20 pour la présentation des rapports.

Prochain conseil municipal prévu le 21 décembre 2020.

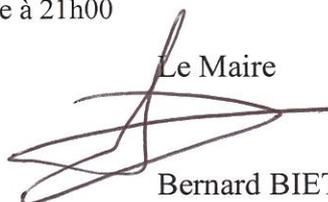
Fin de la séance à 21h00

La secrétaire de séance

Patricia THIAUDIERE



Le Maire



Bernard BIET